



Uniformes de travail

Un uniforme approprié peut améliorer la sécurité, le confort et la productivité des travailleuses et travailleurs. Un mauvais choix peut entraîner des risques pour la santé et la sécurité.

Voici quelques points importants à tenir compte au moment de choisir un uniforme pour assurer la santé et la sécurité des travailleuses et travailleurs.

Choix des tissus

Les tissus utilisés peuvent être naturels, comme le coton, la laine ou le lin. Ils peuvent également être synthétiques, comme le polyester, l'élasthane ou le nylon. Certains tissus sont un mélange de matériaux naturels et synthétiques. Les types de fibres et la façon dont elles sont tissées ensemble ont une incidence sur les caractéristiques du tissu.

Lorsque vous choisissez les tissus des uniformes, tenez compte des caractéristiques suivantes :

- **Respirabilité** : Pour éviter tout excès de chaleur, choisissez des tissus qui permettent la circulation de l'air (p. ex. coton, mélanges de polyester, tissus qui évacuent l'humidité). Les uniformes composés de plusieurs couches pouvant être ajoutées ou retirées en fonction de la température s'avèrent également utiles.
- **Durabilité** : Si vos conditions de travail risquent d'accélérer l'usure de votre uniforme, choisissez des tissus durables. Le denim et la toile sont de bons exemples de tissus résistants.
- **Facilité à nettoyer** : Pour garder les uniformes propres et protéger la santé des travailleuses et travailleurs, choisissez des tissus faciles à nettoyer et à entretenir. Les uniformes doivent pouvoir être lavés fréquemment sans s'user. Les tissus devant être nettoyés à sec entraînent des coûts et des étapes supplémentaires pour les travailleuses et travailleurs.

Protection contre la chaleur et les flammes

Deux types de matériaux fournissent une protection contre la chaleur et les flammes : les matériaux ininflammables et les matériaux ignifugés.

Les matériaux ininflammables résistent naturellement au feu. Ils ne brûlent pas, ne fondent pas et ne produisent pas de gouttelettes lorsqu'ils sont exposés directement à une chaleur extrême. La laine, par exemple, est ininflammable.

Les matériaux ignifugés sont des matériaux qui brûleraient normalement, mais qui ont été traités au moyen de produits chimiques pour résister au feu. Bon nombre de ces produits chimiques peuvent être nocifs et doivent être évités. Si votre milieu de travail présente des risques d'incendie, demandez les résultats des tests d'inflammabilité.

Lorsque vous choisissez un uniforme résistant au feu, recherchez des matériaux qui respectent les normes de sécurité pertinentes, comme la norme 2112 de la National Fire Protection Association. Le type de mailles peut également avoir une incidence sur la résistance au feu.

Si le milieu de travail présente des risques d'incendie, les travailleuses et travailleurs doivent porter un uniforme résistant au feu.

Protection contre les autres risques

- **Résistance aux agents chimiques** : Si les travailleuses et travailleurs doivent manipuler des produits chimiques dangereux, choisissez des uniformes faits de matériaux qui résistent à la pénétration des produits chimiques et à la dégradation.
- **Résistance aux coupures** : Dans les milieux où les travailleuses et travailleurs utilisent des matériaux ou des outils tranchants, des uniformes ou des accessoires résistants aux coupures (p. ex. gants, manchettes) doivent être portés pour prévenir les blessures.
- **Protection contre les intempéries** : Assurez-vous que les uniformes offrent une protection adéquate contre les intempéries (p. ex. matériaux imperméables pour les environnements humides, vêtements isolants pour les climats froids).

Ajustement et confort (ergonomie)

Assurez-vous que les uniformes sont bien ajustés, afin d'éviter toute restriction de mouvement et tout inconfort. Évitez les vêtements trop amples, car ils peuvent augmenter le risque de brûlure et de blessure. Les uniformes mal ajustés peuvent entraîner des problèmes musculosquelettiques et nuire au rendement. Les modèles extensibles et ergonomiques facilitent les mouvements, réduisent les points de pression et améliorent le confort.

Visibilité

Dans les environnements où l'éclairage est faible, ou lorsqu'il est très important d'être visibles, notamment sur les chantiers de construction ou pendant la réalisation de travaux routiers, des vêtements à haute visibilité munis de bandes réfléchissantes doivent être portés. Dans certains cas, la norme pour les vêtements de sécurité à haute visibilité de l'Association canadienne de normalisation (norme CSA Z96-22) peut s'appliquer.

Accessoires

Les uniformes doivent notamment prévoir des chaussures adaptées au travail. Les chaussures doivent offrir un bon soutien et une protection adéquate, en plus d'être antidérapantes et confortables. Elles doivent aussi rester bien en place en cas d'incident ou d'accident. Les uniformes doivent également être compatibles avec l'équipement de protection individuelle (EPI) requis (p. ex. gants, casque, visière).

Mise à l'essai

Avant de choisir un nouvel uniforme, les employeurs devraient demander aux travailleuses et travailleurs de tester le modèle dans toutes les conditions de travail possibles, et de le nettoyer. Les employeurs peuvent ainsi s'assurer que l'uniforme est approprié et éviter d'acheter des modèles inefficaces qui devront être remplacés.

Le rôle des syndicats et des travailleuses et travailleurs

Pour protéger la santé et la sécurité du personnel, les syndicats devraient, par l'entremise du comité de santé et de sécurité au travail ou des représentant(e) s en santé et sécurité, réclamer des consultations sur les uniformes, fournir une rétroaction continue sur leur efficacité et signaler tout risque connexe en matière de santé et de sécurité.

Parfois, les uniformes sont considérés comme un type d'EPI. Certains milieux de travail (p. ex. secteur municipal, de la santé, des services d'urgence, de l'énergie et des transports) exigent des uniformes fournissant certaines protections.

Lorsque les employeurs choisissent un uniforme obligatoire conçu pour protéger les travailleuses et travailleurs contre certains dangers, ils devraient consulter le comité de santé et de sécurité au travail ou les représentant(e)s en santé et sécurité afin de s'assurer que l'uniforme est adapté à la nature du travail et à l'environnement.

Les personnes qui estiment que leur uniforme ne respecte pas les normes de santé et de sécurité doivent signaler immédiatement le problème à leur gestionnaire et aviser leur comité de santé et de sécurité au travail et leur représentant(e) en santé et sécurité.

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS :

Service de santé-sécurité au travail du SCFP national 1375 boul. St-Laurent, OTTAWA, ON K1G 0Z7
Tél. : (844) 237-1590 (sans frais) Courriel : sante_securite@scfp.ca